

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet RR Stg 1 Construction Eng. Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-141656/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client R.050927.001	Date 2014-03-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-023-1903	
File No. - N° de dossier PWL-3-36066 (023)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lau, Karen	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl023
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5297 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Randle Reef Hamilton Harbour Hamilton, ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 007

Cette modification vise à répondre aux demandes de précisions.

DEMANDES DE PRÉCISIONS

- Q1. Bien que la DDP a prescrit les services d'un expert en levé bathymétrique, il n'est pas précisé que cela impliquerait l'exécution réelle de levés bathymétriques. La question 21 de la modification n° 005 indique maintenant qu'une étude bathymétrique entre les palplanches et les autres secteurs au besoin fait partie du contrat de l'expert-conseil.

La section 35 20 34 (1.10) du devis de de l'étape 1 parle de sondage avant et après le dragage pour confirmer les volumes des dragages à effectuer par le représentant du Ministère ainsi que des levés après la deuxième passe de dragage.

Pouvez-vous confirmer que le levé bathymétrique indiqué dans le devis de l'étape 1 est le même que celui prévu par la modification n° 005 et que les heures prescrites dans les SR2 de l'annexe C comprennent les sondages d'avant et d'après dragage?

- A1. Le levé bathymétrique indiqué dans le devis de l'étape 1 est le même que celui prévu par la modification n° 005. Les heures prescrites dans les SR2 de l'annexe C comprennent les sondages d'avant et d'après dragage.**

- Q2. L'article D du formulaire de proposition de prix révisé compris dans la modification n° 005 comprend deux inspections sous-marines par des plongeurs.

Pouvez-vous fournir des détails sur la nature et l'étendue de ces inspections et tout le matériel spécialisé qui pourrait être nécessaire?

- R3. Les inspections sous-marines par des plongeurs sont pour l'installation du mur de palplanches en acier, du géotextile et de la pierre. Le matériel doit être déterminé par les plongeurs.**

- Q3. SR 3A – Bureau/remorques de chantier et bateaux de l'expert-conseil

La description révisée des services comprend la fourniture de bateaux pour les inspections, l'échantillonnage des sédiments et le levé bathymétrique.

Pouvez-vous confirmer que les bateaux fournis sont destinés à l'usage exclusif de l'expert-conseil ou s'attend-on à avoir un ou plusieurs représentants du ministère à bord lors de certaines activités? Si c'est le cas, pouvez-vous indiquer le nombre maximal de passagers à transporter à tout moment de façon que la taille appropriée de l'embarcation peut être indiquée?

- R3. Un bateau fourni par l'expert-conseil doit être en mesure d'assurer le transport d'au plus quatre passagers déterminés par le représentant du Ministère.**

Q4. Modifications à la DDP, Article vi) SR 3A - Bureau/remorques de chantier et bateaux de l'expert-conseil

Modifications à la DDP, article ii) 3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil. L'équipe modifiée de l'expert-conseil à identifier comprend des inspecteurs locaux.

Les ajouts liés aux nouveaux services requis, ainsi que, les nouveaux spécialistes nécessaires (inspecteurs locaux) qui seront présentés dans la soumission du promoteur, nécessiteront des pages supplémentaires pour que le promoteur puisse répondre adéquatement à ces nouveaux ajouts, par conséquent, nous demandons une augmentation du nombre limite de pages de cinquante (50) pages de cinquante-cinq (55) pages.

R4. Non.

Q5. En référence à la modification n° 5 pour l'appel d'offres ci-dessus. La note 5 à la page 20 de 22 fait référence aux heures normales de travail et à tout autre travail par postes. Cette clause signifie-t-elle qu'il n'y aura pas de rémunération supplémentaire pour les heures supplémentaires?

**R5. Toutes les heures travaillées seront payées au taux horaire fixe fourni par le promoteur à l'annexe C, Formulaire de proposition de prix 2. Le promoteur doit inclure toute indemnité qu'il juge nécessaire pour les heures supplémentaires dans leur taux horaire fixe.
Veuillez voir la R30 de la modification n° 5 (3) Demande de précision en date du 2014-02-21.**

Q6. RS3A de la modification 5 indique :

L'expert-conseil doit fournir un bureau ou des remorques de chantier pour l'ensemble du personnel et le matériel de chantier pendant la phase de construction.

Veuillez préciser le type de remorque requis, le nombre de personnes qui doivent y avoir accès, le nombre de personnes à l'effectif en moyenne et durant les périodes de pointe, la superficie requise par le bureau ou les remorques. S'agit-il de remorques pour le personnel?

Des remorques d'entreposage sont-elles requises? L'entreposage de matières inflammables ou dangereuses est-il requis?

R6. Le bureau ou les remorques de chantier sont pour les activités de l'expert-conseil. L'expert-conseil doit déterminer ce qui est requis pour satisfaire les exigences de cette DDP.

Q7. L'expert-conseil doit prendre des dispositions pour l'approvisionnement en eau, en électricité, d'installations sanitaires, en chauffage et autres services temporaires nécessaires pendant la construction et pour la durée de vie de toute installation temporaire.

Veuillez fournir l'emplacement et l'accès des services publics existants (électricité, eau) qui seront utilisés pour le branchement des remorques de chantier et des installations sanitaires, ainsi que la position relative des installations requises le cas échéant.

R7. L'expert-conseil doit déterminer l'emplacement et l'accès des installations existantes.

Q8. L'expert-conseil doit fournir un ou des bateaux pour les inspections, l'échantillonnage de sédiments et les levés bathymétriques pendant la phase de construction.

TPSGC a-t-il des exigences précises quant à la nature ou à la taille des bateaux exigés?

Veillez confirmer que si l'expert-conseil n'est pas engagé dans les phases 2 et 3 de la construction, TPSGC s'attend à ce que la ou les remorques de chantier, les installations sanitaires et le ou les bateaux, le cas échéant, seront enlevés.

R8. Un bateau fourni par l'expert-conseil doit être en mesure d'assurer le transport d'au plus quatre passagers déterminés par le représentant du Ministère.

La ou les remorques de chantier, les installations sanitaires et le ou les bateaux seront enlevés par l'expert-conseil à la fin du présent contrat.

Q9. Modification 5 – (3) DEMANDE DE PRÉCISIONS R19. indique « L'expert-conseil doit fournir une ou des remorques pour son personnel et ses activités sur le chantier... » Toutefois la SR3R 2 indique « L'expert-conseil doit fournir un bureau ou des remorques de chantier pour tout le personnel et le matériel de chantier ». Veuillez préciser si l'expert-conseil fournit les remorques, l'entreposage et les installations sanitaires pour son personnel seulement ou pour tout le personnel.

R9. L'expert-conseil fournit des remorques, de l'entreposage et des installations sanitaires pour le personnel de l'expert-conseil.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.